Conseil Municipal du samedi 13 mars 2021 – 10h30

Note de synthèse

1) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 **Rapporteur : Mme DALLOZ** En application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2021. Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. S'il participe à l'information de l'ensemble des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Le ROB n'est donc pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Ce rapport n'implique pas un vote du conseil municipal. Toutefois, il peut donner lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT.	Document en annexe

2) CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2021 – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF

Rapporteur : M. CHOMEL

Pour mémoire, il est rappelé que, par délibération n°2017-40, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au système Camping Card ACSI, qui permet à leur détenteur d'obtenir une réduction sur le prix de leur séjour en basse saison.

Afin de répondre à une demande de la clientèle, il paraît nécessaire commercialement de donner aux campeurs la possibilité d'acheter la CampingCard ACSI au sein du camping les Lucs.
Les campeurs pourraient ainsi bénéficier de tarifs avantageux sur leur séjour et cela assurerait un revenu complémentaire.

Le principe est de commander un support avec minimum 10 guides comprenant la carte de réduction pour un prix d'achat de 11,53 € l'unité (hors TVA), revendu 17,95 € l'unité.

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer un nouveau tarif,

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour

- APPLIQUER ce nouveau tarif de vente du guide CamperCard ACSI au prix de 17,01 € HT (TVA: 5,5%)

3) TARIFS COMMUNAUX – CIMETIERS MUNICIPAUX – SUPPRESSION DU TARIF « DISPERSION DE CENDRES »

Rapporteur : M. MOULIN

Par délibération 2020-100 du 14 décembre 2020 le Conseil Municipal avait voté un tarif pour la dispersion des cendres funéraires au Jardin du Souvenir.

L'article 121 de la loi de finances 2020 pour l'exercice 2021, abroge l'article L2223-22 du C.G.C.T., qui autorisait la mise en place de taxes funéraires communales,

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour :

DECIDER la suppression dès 2021 du tarif communal de dispersion des cendres funéraires au Jardin du Souvenir dans les cimetières de la commune

AUTORISER le remboursement aux familles par le biais des opérateurs funéraires concernés, au cas où une telle taxe aurait été perçue.

4) CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE TAIN-L'HERMITAGE

Rapporteur : M. MOULIN

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété communale section L n° 581 (quai de la Libération) et donc nécessitent la signature d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune.

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

5/ INFORMATIONS DIVERSES